



FACILITATEUR DE BASKET

COMITE DU BAS-RHIN DE BASKET-BALL

Cahier des charges Organisation des finales départementales

I. Préambule

Le Comité du Bas-Rhin de Basket-ball organise chaque année sur le département les Finales Départementales clôturant la saison. Ces finales sont organisées sur un week-end, généralement en juin.

Cette saison, les Finales Départementales auront lieu le week-end du 13 et 14 juin 2020.

Leur organisation matérielle est confiée à plusieurs clubs désignés par le Bureau du Comité du Bas-Rhin après appel de candidature via le PV hebdomadaire.

Vous trouverez ci-dessous, le cahier des charges pour candidater à l'organisation des Finales Départementales du Comité du Bas-Rhin.

Les clubs retenus devront renvoyer le présent cahier des charges dûment complété (sans aucune modification) et signé au Comité. La signature de ce cahier des charges servira de référence en vue du bon déroulement de la manifestation.

2. Infrastructures

1. Salles :

Le club doit présenter une (ou deux) salle(s) ou un (deux) gymnase(s) homologué aux normes en vigueur et de plus présentant des capacités d'accueil du public suffisantes (au moins 100 spectateurs). La salle ou le gymnase devra être équipée d'un système de chronométrage et de marque visible.

2. Parkings

Le club organisateur est invité à prévoir une aire de stationnement suffisante (au moins 30 voitures) pour les joueurs, spectateurs, officiels.

3. Vestiaires

Le club organisateur devra mettre à disposition minimum 2 vestiaires pour les équipes en présence et 2 vestiaires pour le corps arbitral. Les vestiaires devront être clairement signalés et personnalisés. De plus, joueurs/joueuses et arbitres devront pouvoir librement accéder aux douches.

3. Organisation sportive

La Commission Compétitions Seniors procédera préalablement à l'établissement du planning des rencontres.

I. Matériel

Le club organisateur doit mettre à disposition :

- Un ordinateur avec le logiciel e-Marque
- Un chronomètre
- Si le niveau de jeu l'exige un chronomètre des tirs
- Les plaquettes des fautes et fautes d'équipes
- La flèche d'alternance

2. Photos et remises des récompenses

Une cérémonie protocolaire sera organisée pour la remise des récompenses, remis par un membre du Comité immédiatement après chaque rencontre.

Le club organisateur aura à sa charge la prise de photos de toutes les équipes en présence.

Ces photos devront être transmises au Comité dans les 48h00 après les finales départementales à l'adresse e-mail suivante : marketing@basket67.fr en indiquant les noms des équipes.

3. Tables et Officiels

La table de marque sera tenue par les deux équipes de la rencontre prévue. Si le niveau l'exige, l'équipe dite « recevante » devra également fournir une personne pour le chronomètre des tirs.

Les arbitres seront au préalable désignés par la Commission Départementale des Officiels.

Le club organisateur devra désigner un délégué de club pour chacune des rencontres.

Les feuilles e-Marque doivent être envoyées au Comité dans les 48h00 par e-mail à secretariat@basket67.fr

4. Accueil

Le club organisateur veillera à accueillir et à guider les équipes participantes.

A proximité de chaque banc, des packs de bouteilles d'eau seront mis à disposition de chaque équipe. Il devra en faire de même pour les officiels de la table de marque ainsi que pour les arbitres.

4. Intendance

1. Buvettes et entrées

Les Finales Départementales doivent impérativement rester en libre accès. Il ne pourra être demandé de droit d'entrée.

Le club organisateur pourra tenir une buvette et proposer de la restauration conformément à la législation en vigueur.

2. Repas

Le club organisateur devra prévoir l'accueil et la restauration du ou des membres élu(s) du Comité pour le repas de midi. Le Comité prendra en charge financièrement ces repas et boissons.

3. Adaptations

Dans le cas où un club candidat serait dans l'impossibilité de répondre à l'une des conditions du cahier des charges, une « adaptation » sera proposée et celle-ci sera étudiée par le Comité.

Nom et Prénom :
Le Président du club :

Denis OEHLER
Président du CD67

Fait à _____,

Le _____